



PRÉFACE

- ✓ L'aire de stationnement est réservée exclusivement aux camping-cars et caravanes (Art. 54, c.1 lett. m, D.Lgs. 285/1992) ; aux véhicules et remorques pour le transport de choses et l'hébergement d'un maximum de 7 personnes, conducteur compris.
- ✓ L'aire est équipée conformément à l'art. 185 du Code de la route.
- ✓ L'accès est autorisé uniquement pour le chargement et le déchargement de l'eau et l'évacuation des eaux usées.
- ✓ L'accès aux services est soumis au paiement des tarifs affichés au public ou sur le site : <https://www.cooperativasociale381.it/la-palazzina/>.
- ✓ En cas d'utilisation non autorisée ou de non-respect des règles, des sanctions seront appliquées conformément à la loi.

ART. 1 – HORAIRES

- Check-in : de 07h30 à 20h00 • Check-out : avant 20h00
- Le tarif journalier est calculé à partir de minuit jusqu'au jour de sortie.
- La date de départ doit être communiquée à la Réception.
- Le séjour de nuit est obligatoire ; le stationnement de jour n'est pas autorisé.
- En cas d'indisponibilité, la date d'arrivée peut être reportée ou l'emplacement peut être modifié, sous réserve d'accord avec la Direction.
- Les opérations de chargement/déchargement (eaux propres et usées) sont possibles pendant les horaires d'ouverture.
- Service Camping-Car (vidange eaux usées) : ouvert tous les jours de 08h00 à 20h00.
- Après utilisation des postes de charge/décharge, laissez-les propres et sans résidus.
- Réception/Bureau : ouvert de 08h30 à 20h00 pour les paiements (espèces, carte ou virement bancaire).
- Les bruits, activités et équipements susceptibles de causer des nuisances sont interdits.

€ COÛT : 15,00 € / JOUR
Électricité incluse et eau de charge/décharge.

ART. 2 – DURÉE DU SÉJOUR

- ✓ Le séjour est autorisé pour une durée maximale de 9 jours consécutifs.
- ✓ Tout besoin particulier lié à la gestion doit être convenu avec la Direction, qui se réserve le droit d'autoriser des séjours plus courts.

ART. 3 – OBLIGATIONS ET INTERDICTIONS (Partie 1)

- Le stationnement est autorisé uniquement aux emplacements indiqués.
- Les véhicules doivent être positionnés de manière à ne pas gêner la circulation interne.
- Il est obligatoire d'éteindre le moteur et toute source de chaleur.
- Il est obligatoire de trier les déchets en utilisant les conteneurs prévus à cet effet (ne rien laisser au sol).
- Il est obligatoire d'utiliser les services de chargement et de déchargement uniquement pour l'usage auquel ils sont destinés.
- Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.
- Les chiens doivent être tenus en laisse ; les propriétaires doivent ramasser leurs déjections.
- Il est interdit de laver des vêtements ou d'autres objets à l'extérieur du véhicule.
- Il est interdit d'allumer des feux ouverts, barbecues ou appareils similaires.
- Il est interdit d'étendre du linge ou de laisser des objets dépasser du véhicule.
- Il est interdit de prendre de l'électricité sur les colonnes pour des usages autres que ceux prévus.
- Il est interdit de secouer tapis, nattes ou de libérer la poussière à l'extérieur du véhicule.

ART. 3 – OBLIGATIONS ET INTERDICTIONS (Partie 2)

- Il est strictement interdit de jeter des déchets au sol. Toute infraction à cette règle sera photographiée, signalée et passible d'une amende de 200,00 € sur le ticket de séjour.
- Le tri sélectif des déchets est obligatoire. Utilisez les conteneurs appropriés, sans laisser de déchets à l'extérieur.

	ORGANIQUE :	déchets alimentaires (viande, poisson, légumes, fruits, pain, marc de café, etc.). Vider le contenu sans laisser de sacs.
	PLASTIQUE :	emballages en plastique, contenants et bouteilles en plastique.
	PAPIER ET CARTON :	journaux, magazines, livres et cartons pour boissons.
	VERRE ET MÉTAL :	bouteilles et bocaux en verre, canettes en aluminium.

- Il est interdit de jeter des déchets, mégots ou objets encombrants au sol, dans les évier ou dans les espaces communs.
- Il est interdit d'installer des fils ou cordes pour étendre le linge ou pour accrocher des objets aux plantes.
- Il est permis de cuisiner à l'extérieur uniquement dans le respect de la sécurité et de la décoration. Barbecues et grills peuvent être utilisés uniquement au moment de l'utilisation et doivent être éteints à la fin.

ART. 4 – RÈGLES D'ACCÈS DES CARAVANES

- ✓ L'accès des caravanes est garanti uniquement après autorisation écrite de la Direction.
- ✓ La Direction se réserve le droit de limiter l'accès pour optimiser la gestion de la structure.
- ✓ En cas d'arrêt, la caravane doit toujours rester attelée au véhicule.

AUTRES RÈGLES (Partie 1)

- ✓ Il est interdit de laver des voitures, camping-cars ou tout type de véhicule avec des petites dimensions.
- ✓ Il est interdit d'endommager, modifier ou altérer les biens de la Coopérative, les plantes, les espaces verts et les installations.
- ✓ Il est interdit de jouer avec des ballons ou de lancer des objets.
- ✓ Il est interdit de laver la vaisselle ou les ustensiles en dehors des espaces prévus à cet effet.
- ✓ Il est interdit de nourrir les animaux, y compris les animaux sauvages.
- ✓ Il est interdit d'effectuer des activités qui pourraient perturber la paix et le calme des autres.
- ✓ Les propriétaires sont responsables des dommages causés par eux-mêmes, leurs invités ou leurs animaux.
- ✓ Il est interdit de laisser des véhicules non autorisés stationnés dans des espaces non prévus pour les camping-cars.
- ✓ Radios, télévisions et haut-parleurs doivent être utilisés à volume modéré et uniquement à l'intérieur du véhicule.
- ✓ Il est interdit d'interagir uniquement avec les occupants du véhicule, car il n'y a pas de cellules au sol.
- ✓ Les utilisateurs doivent garder l'espace occupé propre, y compris la zone de chargement/déchargement et ne pas bloquer les services dans le sens de la circulation.

AUTRES RÈGLES (Partie 2)

- ✓ L'évacuation des eaux usées (claires, grises et noires) et des déchets organiques est autorisée exclusivement dans les espaces prévus à cet effet.
- Le déchargement des eaux de rue ou des espaces publics est interdit (art. 185 Code de la route) et passible de sanctions.
- Pour le chargement de l'eau potable, utilisez les tubes de donation fournis, pour lesquels une contribution est nécessaire pour l'entretien. Toute mauvaise utilisation sera signalée aux autorités.
- L'utilisation de l'eau est autorisée exclusivement pour des fins hygiéniques et sanitaires et pour l'alimentation.
- Le bon état de la connexion électrique est sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur, qui doit utiliser des câbles, des fiches et des prises conformes à la loi.
- Les véhicules ne doivent pas rester occupés par des personnes qui voyagent à bord ; ceux qui dorment doivent rester dans le numéro indiqué sur la carte de circulation.
- Les mineurs doivent toujours rester sous la constante supervision de leurs parents ou tuteurs légaux.
- En cas de dysfonctionnement ou de problèmes de sécurité, les conducteurs doivent promptement arrêter le véhicule. En cas de refus ou de non-respect, les moyens seront retirés immédiatement, sans droit à remboursement.
- En cas de dommage à la propriété de la Coopérative ou publique, l'auteur doit fournir une compensation pour les dommages économiques.
- Il est strictement interdit de déposer tout autre matériau, liquide ou solide susceptible de ne pas être couvert par le présent règlement.

ART. 5 – RÉSERVATIONS

- ✓ Il est absolument nécessaire de respecter la date et l'heure d'arrivée fournies au moment de la réservation.
- ✓ Tout retard doit être signalé par e-mail ou WhatsApp avant l'heure prévue.
- ✓ Aucune présentation n'est autorisée après la fermeture de la Réception, sauf si le délai a été signalé.
- ✓ Les mesures déclarées du véhicule doivent inclure les accessoires tels que auvents ou vérandas. Si les dimensions sont différentes de celles déclarées, la réservation peut être annulée sans remboursement.
- ✓ La réservation est basée sur la fourniture d'un numéro de téléphone et d'une e-mail valides pour les contacts.

INFORMATIONS UTILES

- Le courant des colonnes fournit une puissance de 800 W (3,5 A) par espace.
- La pression de l'eau n'inclut pas le prix et a une durée de 5 minutes.
- L'eau potable est disponible au niveau des fontaines de chargement de l'aire.
- L'eau potable n'est pas potable et ne peut pas être utilisée pour la cuisson.
- Les invités sont invités à garder l'aire de chargement propre.
- Il est de la responsabilité des invités de maintenir l'équipement en ordre. Signalez toute anomalie à la Direction.

EN ENTRANT ET EN SÉJOURNANT DANS LA ZONE, VOUS ACCEPTEZ INTÉGRALEMENT ET SANS RÉSERVE LES CONDITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

NE LAISSEZ PAS D'OBJETS DE VALEUR SANS SURVEILLANCE : LA DIRECTION N'EST PAS RESPONSABLE DU VOL, DES DOMMAGES OU DES PERTES.